

Séance du 05 juin 2014

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le 5 Juin 2014 à 20 heures sous la présidence de son Maire M Gilles Desbois.

Présents : M Gilles Desbois, Mme Caroline Charles, Mme Anne-Gaëlle Labry, Mme Lydie Lory, Mme Evelyne Machillot, Mme Annie Marchand, Mme Gaëlle Stacchetti, Mme Valérie Lutmann, M André Gilbert Alloin, M Sébastien Bidaut, M Stéphane Brun, M Michel Dezapy, M Gérard Ducret, M Cyril Goyard, M Pascal Laurenceau, ..

Secrétaire de séance : Stéphane Brun

Le Maire demande au Conseil Municipal la validation d'un ordre du jour supplétif, soit : deux délibérations, l'une concernant l'adhésion au groupement de commandes du Grand Chalon, l'autre l'autorisation d'engagement de travaux par le Sydesl pour le remplacement de sources d'éclairage public vétustes.

Le Conseil, à l'unanimité, valide l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour.

1 - APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 30 Avril 2014 est adopté à l'unanimité.

2-DELIBERATIONS

2-1 Rythmes scolaires : embauche d'un coordonnateur au niveau de l'Entente intercommunale

Dans le cadre de la mutualisation des moyens permettant l'organisation des activités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de la rentrée 2014, les quatre communes ont décidé de procéder à l'embauche d'un coordonnateur.

La législation impose que cette embauche soit réalisée en CDD par commune, pour un temps complet (35 h) à l'échelle des quatre communes, et pour une durée ferme de douze mois sur une période maximum de dix-huit mois.

Chaque conseil doit délibérer pour officialiser cette embauche. L'équivalent temps définitif par commune sera déterminé par le nombre d'enfants scolarisés en élémentaire à la rentrée de septembre 2014.

Il est préalablement fixé à sept heures hebdomadaires pour la commune de Lans.

Le paiement des frais annexes est prévu dans la rémunération.

La prise de fonction du coordonnateur est prévue le 16 juin afin de permettre notamment le recrutement des vacataires et la finalisation des emplois du temps.

Le bureau du coordonnateur sera théoriquement situé sur la commune d'Oslon.

Le maire sollicite l'autorisation de signer le contrat d'embauche prévu au nom de la commune de Lans.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

2-2 Parking des écoles

Pour des raisons techniques, des travaux d'enfouissement de la ligne électrique sont envisagés deuxième semestre 2014.

Dans le cadre de la réalisation des travaux du parking des écoles, ceux-ci pourront bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Christophe SIRUGUE, à hauteur de 12.500 € (correspondant au maximum à 50% du coût des travaux).

Un dossier de demande de subvention est à déposer avant le 30 juin 2014 pour des travaux devant impérativement débiter en 2015.

Pour mémoire, le but est de procéder à l'aménagement définitif du parking des écoles : aménager l'entrée, le chemin piétonnier, le parking des enseignants et celui des usagers, réaliser un enrobé avec un réseau de récupération des eaux pluviales.

Le maire sollicite l'autorisation d'établir la demande de subvention et d'engager les travaux en 2015.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

2-3 Indemnités du Receveur municipal

Conformément aux textes légaux, le Receveur municipal touche une indemnité de conseil et confection du budget, suivant un calcul pré établi tenant compte des trois derniers budgets (2011 2012 2013).

Elle est inscrite en dépenses de fonctionnement au budget 2014 pour un montant de 500 €

Le maire sollicite l'autorisation de procéder en temps utile à cette indemnisation.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

2-4 Délégués complémentaires au CCAS

Dans la délibération concernant la désignation des membres du CCAS, le nombre avait été fixé à 10 sans compter le président.

Il s'avère, pour des raisons pratiques et techniques, que deux délégués supplémentaires sont nécessaires. Compte tenu des délais tardifs, ceci a été soumis à Monsieur le Sous-Préfet pour autorisation. Suite à son acceptation, une nouvelle délibération entérinant cette modification s'avère nécessaire.

Suivant le Code régissant les règles du CCAS, le nombre de délégués issus de la Société Civile doit être égal au nombre de délégués issus du Conseil Municipal.

Le délégué supplémentaire désigné issu de la Société Civile est Monsieur Frédéric Beaudet, celui issu du Conseil Municipal est Madame Evelyne Machillot.

Le maire sollicite l'autorisation de procéder à cette désignation et de notifier cette modification aux services de l'Etat.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

2-5 Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Suivant les dispositions imposées par l'article 1650 du Code des Impôts, il est procédé à la constitution de la Commission Communale des Impôts directs.

Le Conseil doit proposer une liste de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants. Parmi ceux-ci 6 membres de chaque catégorie sont désignés par le Directeur des Finances Publiques.

Le maire sollicite l'autorisation de présenter la liste des membres proposés à la direction des services concernés.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

2-6 Désignation d'un délégué au GIP e-bourgogne

La commune est adhérente au GIP e-Bourgogne depuis certains travaux réalisés lors du mandat communal précédent.

Le GIP e-Bourgogne est une plateforme dématérialisée d'achat public. Une cotisation annuelle est due pour cette adhésion.

Il est procédé à la nomination d'un titulaire et son suppléant. Gilles Desbois et Gérard Ducret sont proposés.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

2-7 Modification inscription au budget primitif 2014

Suite à la demande des services de la Trésorerie, il doit être procédé à un rectificatif concernant la vente d'un terrain à Monsieur MAGRIN. Une écriture doit être supprimée et donc il faut procéder à un rééquilibrage des sommes affectées en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Ceci modifie le montant du budget de fonctionnement à hauteur de 761.506 € au lieu de 772.982 € précédemment, mais n'impacte en rien la section d'investissement à hauteur de 233.935 €.

Le maire sollicite l'autorisation de procéder à cette modification d'écriture qui ne remet pas en cause le budget voté initialement.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

2-8 Adhésion au groupement de commandes du Grand Chalon

Il s'agit de renouveler l'adhésion à un groupement de commandes du Grand Chalon, avec des modalités identiques aux années précédentes (la municipalité a déjà utilisé ce service entre autres pour l'achat de sel de déneigement).

Le maire sollicite l'autorisation d'adhérer à ce groupement de commandes.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

2-9 SYDESL : renouvellement d'éclairage public

Il s'agit de poursuivre le programme sur trois ans, de renouvellement de 55 sources d'éclairage vétustes.

En 2014 sont concernés 28 points lumineux (pour mémoire : 18 ont été renouvelés en 2013). Il est rappelé que la redevance due est fixée à 15 € par point lumineux ancienne génération, et à 8 € par point lumineux nouvelle génération).

Le SYDESL assurant la maîtrise d'œuvre, nous a communiqué le montant des travaux qui s'élève à 10.611 € hors taxe dont 50% pris en charge par le syndicat.

Le maire sollicite l'autorisation d'engager les travaux sur 2014.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

3 - COMPTES RENDUS REUNIONS DIVERSES

3-1 Rythmes scolaires

Mesdames MARCHAND et MACHILLOT font le compte rendu des différentes réunions sur le sujet.

Les quatre communes de l'Entente se sont réunies à OSLON, après le scrutin municipal.

Suite à l'assouplissement permettant de regrouper les activités sur une demi-journée, des discussions ont été engagées pour une mise en place à la rentrée prochaine.

Au vu des délais impartis ; il a été décidé de ne pas modifier les horaires des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

L'organisation, pour la commune, demeure celle déjà entérinée.

Tout au long de l'année scolaire 2014/2015, un suivi sera réalisé quant au fonctionnement de cette nouvelle disposition.

Il a été procédé à l'étude des dossiers des vacataires postulants reçus par les différentes municipalités.

Une quinzaine d'intervenants exerçant tant dans le domaine du sport que des activités culturelles et manuelles, ont été retenus (avec des coûts horaires allant de 25 à 40 € de l'heure).

Au niveau de la commune, les parents d'élèves demandent qu'une réunion avec les intervenants et le coordonnateur soit organisée à la rentrée.

Certains parents semblent favorables à un emploi du temps avec le samedi matin et non le mercredi matin. Le Maire rappelle à cette occasion que l'organisation est prévue pour un an. Une modification est donc toujours ultérieurement envisageable. Une réunion publique est prévue le 24 juin à 18h30 à la salle polyvalente de LANS.

Une réunion des communes du Grand Chalon sur le sujet des rythmes scolaires a également eu lieu. Lors de celle-ci, la ville de Chalon a proposé un moratoire demandant le report du délai d'exécution de la Loi, à la rentrée 2015.

Monsieur le Préfet a répondu par la négative à cette demande.

Cette rencontre a été l'occasion de confronter les différents retours d'expériences de chaque commune. Ceux-ci sont mitigés mais pas nécessairement négatifs dans l'ensemble.

3-2 Bibliothèque

Madame MACHILLOT fait le compte rendu de la réunion intercommunale (Saint Marcel, Oslon, Chatenoy, Lans) qui s'est tenue à LANS le 21 mai 2014.

Pour mémoire, la bibliothèque de Lans est également une bibliothèque relais de celle de Saint Marcel.

Ainsi, tous les ans est dressé un bilan du fonctionnement. Une tendance générale à la baisse du nombre de lecteurs est constatée. Toutefois les lanniaux restent de grands lecteurs.

Un achat de deux ordinateurs est envisagé pour remplacer le matériel obsolète.

3-3 Sysdel (Comité Territorial)

Monsieur ALLOIN fait le compte rendu des réunions du Comité Territorial de la Bresse Chalonnaise tenues le 13 mai à LANS et le 3 juin à EPERVANS.

Lors de l'élection du nouveau bureau au cours de l'assemblée générale du 13 mai 2014, Madame Audrey BREDELLE de Saint Didier en Bresse a été élue présidente.

A EPERVANS, la réunion a évoqué les travaux prévus en 2014 : enfouissement des lignes électriques du parking de l'école, remplacement des vétustes, enfouissement de réseau dans le cadre de la sécurisation de la RD123.

3-4 Agence Technique Départementale (ATD)

Monsieur DUCRET fait le compte rendu de la réunion du 3 juin avec l'ATD concernant la sécurisation de la RD 123.

Un comptage de la vitesse moyenne des véhicules traversant Lans a été effectué.

Environ 8400 véhicules rentrent dans la commune par semaine. Mais il apparaît que seuls environ 4.500 véhicules la traversent de part en part. La vitesse moyenne constatée est de 58 km/h.

Ceci implique une sécurisation de la traversée dans certains secteurs délicats plus qu'une limitation de la vitesse. Des propositions sont à l'étude.

3-5 Association d'Aide à Domicile (ADMR)

Madame MARCHAND présente le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ADMR le 3 juin 2014 qui s'est tenue à Varennes le Grand.

L'association a présenté son rapport annuel financier, administratif et moral. Le coût horaire est d'environ 20,15 € pour les utilisateurs. Elle envisage des demandes de subventions aux communes et propose qu'un membre du CCAS de chaque commune soit nommé référent de l'ADMR.

Six personnes de Lans bénéficient du service pour 308 heures annuelles.

3-6 Commission scolaire

Madame MARCHAND fait le compte rendu de la réunion du 7 mai 2014.

La commission s'est réunie et a évoqué les rythmes scolaires, les crédits scolaires, les dérogations.

3-7 CCAS

Madame MARCHAND fait le compte rendu de la réunion du 28 mai 2014.

Installation du CCAS et prise de contact et présentation des nouveaux membres. Il a été rappelé le fonctionnement, les buts et la préparation du calendrier intégrant les animations (repas, colis, concours de pétanque et belote...).

3-8 Grand Chalon – Conseil Communautaire

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion du 17 avril 2014 au Colisée.

La mise en place s'est déroulée classiquement. Un groupe minoritaire va être créé. Monsieur le Maire y participant précise sa volonté de ne pas faire d'obstruction systématique.

Son souhait est de participer de manière active. Il est notamment membre de la commission d'appel d'offres et des marchés.

Les Conseils Communautaires, sur demande de Monsieur le Président, auront lieu à Chalon sur Saône et seront systématiquement précédés d'un conseil des Maires dans les communes le samedi matin (dans le cas d'un conseil des Maires à Lans, il sera important de s'assurer de la disponibilité de la salle polyvalente).

4 - QUESTIONS DIVERSES :

4-1 Téléphonie

Les soucis techniques semblent résorbés. La bibliothèque est en cours de migration entre les opérateurs.

4-2 Chantiers utiles

Comme l'an passé, des travaux seront réalisés par des jeunes dans le groupe scolaire. Une convention est passée auprès du Service Jeunesse de Saint Marcel.

4-3 Contrat fourniture gaz

Un contrat a été signé avec EDF pour une durée de trois ans.

4-4 Jobs d'été

Quatre jeunes Lanniaux participeront aux jobs d'été sur la commune.

4-5 Fête de la musique

La fête aura lieu le 19 juin avec la participation du Brass Band devant la salle polyvalente.

4-6 Fête Nationale le 13 juillet à Lans

Reconduction du déroulement de l'année précédente. Une réflexion pourra être menée compte tenu de la finale de la coupe du monde de football ce même soir.

4-7 Elections Sénatoriales du 28 septembre 2014

Le Conseil Municipal se réunira impérativement le 20 juin à 20h30 afin de désigner les délégués de la commune.

4-8 Urbanisme

Suite aux informations diffusées lors de l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale (ATD), une réflexion sur la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune en Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit être menée.

En effet, dans le cas où celui-ci (POS) resterait en l'état, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) aura inévitablement force de loi et le pouvoir de signature des documents d'urbanisme sera délégué en totalité au Grand Chalon.

Le Maire affirme sa volonté de conserver ce pouvoir de décision et informe le Conseil qu'il prendra contact avec les services du Grand Chalon pour examiner la situation.

Dossier en cours.

4-9 Ordinateur pour Association des P'tiots Lanniaux

L'ordinateur est arrivé. Il sera prochainement mis à disposition de l'association.

4-10 Plaque commémorative « Morts pour la France »

Il est envisagé la pose d'une plaque commémorative à l'extérieur des bâtiments de la Mairie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 04 juillet à 20 h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h20.